

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



DAMIR KHADJA
VEUVE MOUSTAHSINE TIBARI

Déclaration de Maladie : N° S19-0049691

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 00111875

Société :

69732

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DAMIR KHADJA

Date de naissance :

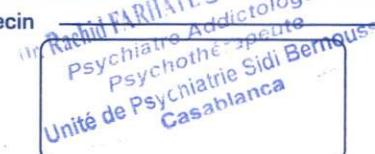
1944

Adresse : ou.LAI Azzout, BLAC 6 N°19 ouLFA OASA

Tél. : 0678 91 70 70 Total des frais engagés : 1893,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26/07/2023

Nom et prénom du malade : au Damir Khadja

Age :

Lien de parenté :



Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : Casa Blanca

Le : 26/07/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/07/23	- CAD		400,00	Mr. Rachid FARHATE - L. Psychiatre Addictologue Psychothérapeute Unité de Psychiatrie Sidi Bernoussi Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
Pharmacie MILAD Mme Samira MILAD 281 Bd Sidi Abderrahmane Bay Salam - Casablanca Tl: 0522 94 65 30 - 0522 94 29 49 INPE: 092042654 NPE: 092042654	26/07/23	1W 33,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS	
	H	25533412	21433552		
		00000000	00000000		
	D	00000000	00000000		
		35533411	11433553		
	G				
	B				
(Création, remont, adjonction)					
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession					
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			DATE DU DEVIS	
	H	25533412	21433552		
		00000000	00000000		
	D	00000000	00000000		
		35533411	11433553		
	G				
	B				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				DATE DE L'EXECUTION
	H	25533412	21433552		
		00000000	00000000		
	D	00000000	00000000		
		35533411	11433553		
	G				
	B				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

YAUME DU MAROC **Pharmacie MILAD**
 NISTERE DE LA SANTE Mme Samira MILAD
 rection Régionale Casablanca 83, Bd Sidi Abderrahmane
 égation de la Préfecture de Sidi Bernoussi Hay Salam - C.I.L. - Casablanca
 1000 Casablanca 94 65 30 - 0522 94 29 49
 092042654
 المملكة المغربية
 وزارة الصحة
 المديرية الجهوية للدار البيضاء سطات
 مندوبيّة عمالة مقاطعات سيدى البرنوصي

الملكة المغربية
وزارة الصحة

المديرية الجهوية للدار البيضاء سطات

مندوبيّة عمالة مقاطعات سيدى البرنوصي

26-07-23

ORDONNANCE

Dr. Rachid FARHATI **الدكتور رشيد فرحات**
 Psychiatre Addictologue
 Psychothérapeute
 Unité de Psychiatrie Sidi Bernoussi
 Casablanca

Damir Bleudji

N° 10796
26/7/23
S. V.
S. V.

98,30

X 5

2-

Sativy

Zorgi

S. V.

N° 10797
26/7/23
S. V.

190,70

X 3

3-

Siroquel

25

S. V.

N° 10798
26/7/23
S. V.

150,60

X 2

4-

Danette

+ 16881

SIGNATURE N° 10799
26/7/23

128,90

Rachid FARHATI **الدكتور رشيد فرحات**
 Psychiatre Addictologue
 Psychothérapeute
 Unité de Psychiatrie Sidi Bernoussi
 Casablanca

1 x 15 i

5-

Auxiol

gr

1/2 x 15 i

1493,70

Luis grét

1/2 x 15 i

Total : 1493,70

BLR 3 my

رachid FARHATE
Psychiatre Addictologue
Psychothérapeute
Unité de Psychiatrie Sidi Bernoussi
Casablanca

Pharmacie MILAD
289, Bd Sidi Abderrahmane
Hay Salam - C.I.L - Casablanca
Tél: 0522 94 6530 - 0522 42654
Mme Samira MILAD

LOT 230358
EXP 02/2026
PPV 98.30DH

LOT 230358
EXP 02/2026
PPV 98.30DH

LOT 230358
EXP 02/2026
PPV 98.30DH

LOT 230359
EXP 02/2026
PPV 98.30DH

LOT 230358
EXP 02/2026
PPV 98.30DH

SYNTHEMEDIC
22 rue soukair brou al aouam roches
noires casablanca
SEROQUEL

25mg Cpr x 100
Boite de 60
26816 DMP/21NSF P.P.V: 150,60 DH
6 118001 021338

LOT : KE10151
PER : NOV 2023
PPV : 190DH70

LOT : KE10151
PER : NOV 2023
PPV : 190DH70

LOT : KE10151
PER : NOV 2023
PPV : 190DH70

188,90

SYNTHEMEDIC
22 rue soukair brou al aouam roches
noires casablanca
SEROQUEL

25mg Cpr x 100
Boite de 60
26816 DMP/21NSF P.P.V: 150,60 DH
6 118001 021338